

- un système d'appel d'offres – mise en concurrence – qui retient les offres les « mieux disantes ».
L'État lance un appel d'offre – deux par an. Les porteurs de projets répondent et proposent notamment le tarif de vente auquel ils sont prêts à construire et exploiter ensuite le parc éolien. L'État retient alors les offres les « mieux disantes », c'est-à-dire celles qui répondent le mieux au cahier des charges et notamment celles qui proposent le tarif de rachat le plus bas combiné à d'autres critères comme des paramètres environnementaux, du financement participatif...

Ce système a été testé pour la première fois en France en fin d'année 2017 et a donné des résultats encourageants : le prix de rachat moyen¹² pour les lauréats s'élève à 65,40 € le MWh.

Ce prix de rachat moyen est à rapprocher des prix actuels de l'électricité produite par d'autres sources de production :

- 61,6 € le MWh¹³ environ pour l'électricité d'origine nucléaire,
Ce prix inclut le coût du grand carénage mais pas celui du démantèlement des centrales.
- 75 € le MWh¹⁴ environ, en moyenne, pour l'électricité d'origine solaire - photovoltaïque,
- 110 € le MWh environ pour l'électricité produite par les centrales nucléaires de dernière génération.

L'Allemagne et l'Espagne utilisent le système par appel d'offres depuis plusieurs années et le prix de rachat de l'électricité d'origine éolienne est nettement inférieur à 55 € le MWh. Il est raisonnable de penser que le tarif de rachat devrait encore baisser en France pour l'énergie d'origine éolienne.

¹² Source : <https://www.actu-environnement.com/ae/news/appel-offres-eolien-30748.php4>.

¹³ Source : rapport de la Cours des Comptes : *Le coût de production de l'électricité nucléaire*, actualisation 2014.

¹⁴ Source : Panorama des EnR 2017, RTE. Le prix de rachat est de 93,40 € le MWh pour l'énergie solaire – photovoltaïque – en toiture et de 63,90 € le MWh, au sol.

IV. Financement participatif

IV.1. Invitation



**FINANCEMENT PARTICIPATIF
POUR LE PROJET ÉOLIEN
DE SAINT-VINCENT-LA-CHÂTRE
ET FONTIVILLIÉ**

PERMANENCE D'INFORMATION

LE SAMEDI 12 JANVIER
de 09h à 13h
à la Mairie de Saint-Vincent-La-Châtre

À retrouver sur : www.lendosphere.com/saint-vincent

 **Lendosphere.com**

Lendosphere SAS - 61 quai de Valmy, 75010 Paris
Conseiller en investissements participatifs n°14006560 - RCS Paris 805 178 860
Prêter de l'argent présente un risque de non-remboursement et de perte en capital.

Figure 15 : Flyer d'invitation distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de Saint-Vincent-La-Châtre et de Fontivillié - recto

Le financement participatif sur Lendosphere est un moyen simple de participer à la transition énergétique, à partir de 50€, et de bénéficier directement de ses retombées économiques.

ERG Éolienne France présente sa 2^{ème} opération de financement participatif sur Lendosphere.

À partir du 21 janvier 2019, vous pourrez prêter avec intérêts pour l'installation du mât de mesure de vent pour le projet éolien de Saint-Vincent-La-Châtre et Fontivillié, situé dans les Deux-Sèvres.



L'opération sera réservée aux habitants de la **Communauté de communes du Mellois en Poitou** (le 21 janvier 2019) puis à ceux du département des **Deux-Sèvres** (le 1^{er} février 2019) et enfin à l'ensemble de la **Région Nouvelle-Aquitaine** (le 11 février 2019).

Les équipes d'ERG et de Lendosphere répondront à toutes vos questions sur cette opération de financement participatif lors d'une **permanence d'information** qui se tiendra :

SAMEDI 12 JANVIER

de 09h à 13h

à la Mairie de Saint-Vincent-La-Châtre

Toutes les informations sont disponibles sur :

www.lendosphere.com/saint-vincent



Nous contacter : 01.42.06.85.30 ou contact@lendosphere.com

Ne pas jeter sur la voie publique

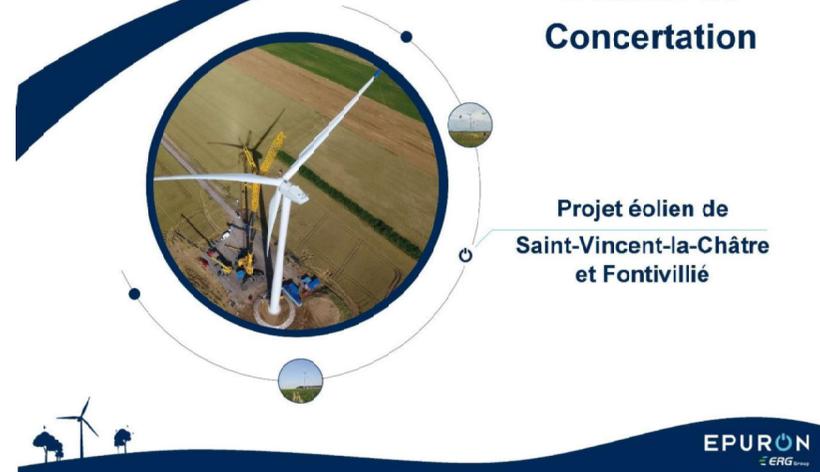
Figure 16 : Flyer d'invitation distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de Saint-Vincent-La-Châtre et de Fontivillié - verso

V. Cahier de concertation préalable



Dossier de Concertation

Projet éolien de Saint-Vincent-la-Châtre et Fontivillié



NOTE D'INTRODUCTION

La concertation est une étape importante dans la construction d'un projet car elle permet de prendre en compte l'avis du public afin d'adapter le projet au territoire. Facultative, mais recommandée dans le guide de l'étude d'impact¹, EPURON s'engage dès le lancement d'un projet à associer de façon régulière l'ensemble des acteurs locaux concernés. Habitants, élus, exploitants et associations sont consultés durant les différentes phases clés du projet. L'ensemble de ce public a accès à l'information et va pouvoir, durant ces temps de concertation, poser des questions, donner son avis, faire part de ses préoccupations et apporter ses contributions pour enrichir le projet.

Cette phase de concertation, à l'initiative d'EPURON, s'ouvre à partir du jeudi 25 avril 2019 et se termine le vendredi 21 juin 2019. A cette occasion, deux ateliers de concertation sont organisés le 25 avril et le 17 juin 2019. Cette période de concertation coïncide avec une phase majeure du projet : le choix des variantes d'implantation et la définition des mesures compensatoires. L'objectif étant d'informer la population des avancées du projet éolien, lui donner l'occasion d'échanger et surtout de co-construire le projet éolien avec le porteur de projet.

Le dossier de concertation est consultable sur le site internet d'EPURON, en mairies de Saint-Vincent-la-Châtre et de Fontivillié,

mais également dans toutes les mairies des communes situées dans un périmètre de 6 km autour du projet éolien. Il fournit les informations nécessaires à une compréhension complète du projet.

La société Résonances CFP anime cette phase de concertation pour le compte de la société EPURON.

Composée d'une expertise en éolien et d'un facilitateur, Résonances CFP est une entreprise qui a pour mission de créer du lien entre les porteurs de projets et les habitants du territoire. Elle est attentive à ce que l'information partagée soit claire, impartiale, accessible à tous et objective.

Résonances CFP et EPURON sont à votre disposition tout au long de cette période de concertation durant laquelle elle établit un compte rendu à la fin de chaque atelier et un bilan de la phase de concertation.

¹ Guide méthodologique rédigé par les Services de l'Etat à destination des développeurs éoliens. Lien : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide_EIE_aut%20env_2017-01-24.pdf